L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, le problème que pose l'excédent de viande de porc a été résolu en grande partie mais je dois dire que l'on a constaté, quand on s'est enquis des pays dans le besoin qui recevraient peut-être avec plaisir ce secours alimentaire, que le nombre de pays qui souffraient de la faim et de la sous-alimentation ne coïncidait pas avec le nombre de pays qui voulaient participer à ce programme d'assistance. Nous avons constaté que certains pays n'acceptaient pas de viande de porc, même à titre d'aide alimentaire. Toutefois, ce petit crédit est destiné à compenser le don de conserve de viande de porc qui a été envoyé comme secours d'urgence aux victimes de la famine au Congo,

M. Cardin: Le ministre pourrait-il dire au comité si le montant global qui figure sous le titre de programme spécial d'assistance et qui s'élève à \$3,417,000 vient s'ajouter au montant de \$2,481,000 prévu dans le budget principal?

L'hon. M. Fleming: Oui, le crédit de \$3,417,000 n'est que le total des trois nouveaux postes 672, 673 et 674.

(Le crédit est adopté.)

675. Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth selon le détail des affectations, y compris l'autorisation d'acquitter ces cotisations selon les montants spécifiés et en les devises dans lesquelles elles sont prélevées—Crédit supplémentaire requis en dollars canadiens établi en février 1961, \$401,500.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, si l'on regarde le détail des affectations de ce crédit, on remarque que le montant de \$401,500 représente la somme nécessaire pour payer les cotisations relatives à l'année financière se terminant en 1960 à l'égard de tous ces accords internationaux.

L'hon. M. Fleming: Il s'agit de paiements échus durant l'année financière 1960-1961.

L'hon. M. Chevrier: Comment calcule-t-on ces montants? Sont-ils calculés en fonction de la population ou autrement?

L'hon. M. Fleming: Les quote-parts de ces divers comités sont établis d'après une répartition déterminée en fonction de la cotisation de divers pays. Ce crédit de \$401,500 englobe environ une douzaine de crédits intéressant, entre autres, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation, l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'autres. Dans chaque cas, les estimations sont établies par décision des comités du budget de ces organismes.

L'hon. M. Chevrier: Quels sont les pays qui ne paient pas leurs cotisations?

L'hon. M. Fleming: A quels organismes? [L'hon. M. Fleming.]

L'hon. M. Chevrier: Je parle des organismes mentionnés individuellement; il y en a environ une dizaine.

L'hon. M. Fleming: Cela n'a rien à voir à la question, je crois. Il suffit tout simplement que le Canada paie intégralement ses cotisations à tous ces organismes. Cela ne veut pas dire qu'il s'agit d'une quote-part additionnelle découlant du fait qu'un autre pays ou que d'autres pays n'auraient pas versé la leur. Il s'agit de faire une estimation au début de l'année, lorsqu'on prépare le budget principal des dépenses pour le présenter au comité, dans le dessein d'établir la plus juste estimation de ce que peut être la quote-part du Canada à ces divers organismes. Dans ces cas, la quote-part du Canada dépasse notre estimation. Par exemple, le présent crédit supplémentaire au titre de l'Organisation des Nations Unies prévoit un montant additionnel de \$248,354 et, à l'égard de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, de \$11,230, et ainsi de suite.

L'hon. M. Chevrier: Dans le cas de l'OACI, le crédit prévoit un montant de \$1,817 par rapport à une quote-part globale rectifiée de \$192,496. Voici ce que je veux savoir: tous les États membres de l'OACI versent-ils un montant proportionnel analogue?

L'hon. M. Fleming: Oui, chaque pays membre doit acquitter sa quote-part. On m'a dit qu'une bonne part de la présente affectation et, en fait, d'autres affectations, découle de la baisse de la prime du dollar canadien l'an dernier. L'affectation concernant l'OACI est entièrement attribuable à la baisse de la valeur d'échange du dollar canadien.

L'hon. M. Pearson: Est-ce que la somme de \$248,000 relative aux Nations Unies provient d'un changement de notre pourcentage, ou s'agit-il de l'application du même pourcentage à ces dépenses additionnelles?

L'hon. M. Fleming: Il n'y a pas d'augmentation, que je sache, au pourcentage du Canada, mais le relèvement est attribuable à l'application du pourcentage du Canada à un total plus élevé avec en plus là encore la baisse du taux de change.

L'hon. M. Chevrier: Je présume que le crédit à l'égard du comité de la marine marchande du Commonwealth est de \$17.

L'hon. M. Fleming: Oui, et cela représente l'écart du taux du change par rapport à la livre sterling.

L'hon. M. Chevrier: Quelle est la fonction du comité de la marine marchande du Commonwealth?

L'hon. M. Fleming: Je fais seulement appel à mes souvenirs, parce que je n'ai pas ces